

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 DECEMBRE 2016

**DELIBERATION N° : 20161227\_2**

**OBJET** : Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement ouvert sur les exercices précédents

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

09 JAN. 2017

Nombre des conseillers en exercice :  
**39**

Présents : 28  
Procuration : 6  
Votants : 34  
Abstention : 0  
Exprimés : 34

L'adjoint délégué  
Christian LANDRY



L'an deux mille seize, le vingt-sept décembre à dix sept heures vingt minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte ; RIVIERE François

**Représentés**

LEJOYEUX Marie Andrée représentée par MUSSARD Rose Andrée  
VIENNE Raymonde représentée par LANDRY Christian  
GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude  
HOAREAU Claudette représentée par BAUSSILLON Inelda  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

**Absents**

HOAREAU Jeannick ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur NAZE Jean Denis, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Séance du 27 décembre 2016****DÉLIBÉRATION N° : 20161227\_2****OBJET :**

**Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement ouvert sur les exercices précédents**

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE****Le Député-Maire expose :**

Par délibérations successives, le conseil municipal a autorisé l'ouverture d' Autorisations de Programme Crédits de Paiement (APCP) sur le budget principal.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit notamment que : « Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives » (article R.2311-9).

Notons que les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année.

Afin de tenir compte de l'avancée des études et/ou des travaux, il convient de procéder à l'actualisation des AP/CP.

- **Crèche de Vincenzo**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 009	1	Crèche de Vincenzo	23-2313-CRECHVINDO-0021	2 605 405,30	2010	1 055,89
					2011	44 192,05
					2012	1 041,60
					2013	479 749,27
					2014	364 320,60
					2015	364 045,59
					2016	15 262,30
					2017	1 335 738,00
					Total	2 605 405,30

Ainsi, le montant de l'Autorisation de programme est de 2 605 405,30 € et les Crédits de Paiement s'élèvent à 1 335 738 € pour l'exercice 2017.

- **Construction d'une médiathèque**

Envoyé en préfecture le 11/01/2017

Reçu en préfecture le 11/01/2017

Affiché le 09/01/2017

Autorisation de programme de décision					ID - 974-219740123-20161227-DCM20161227_2-DE	
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2011	1	Construction d'une médiathèque	23-2313-11MEDIAT-321-0021	8 695 741,90	2011	23 159,50
					2012	393 147,47
					2013	244 486,23
					2014	152 722,90
					2015	1 727 461,77
					2016	2 718 911,35
					2017	3 435 852,68
					Total	8 695 741,90

Ainsi, le montant de l'Autorisation de Programme est de 8 695 741,90 € et les Crédits de Paiement s'élèvent à 3 435 852,68 € en 2017.

- **Etudes d'endiguement de la rivière des Remparts**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2012	1	Etudes d'endiguement de la rivière des remparts	2315-114-0020	1 694 700,00	2013	115 413,44
					2014	213 617,71
					2015	343 199,75
					2016	291 586,39
					2017	305 000,00
					2018	425 882,71
					Total	1 694 700,00

Ainsi, le montant de l'Autorisation de Programme est de 1 694 700 € et les Crédits de Paiement s'élèvent à 305 000 € pour l'exercice 2017 et à 425 882,71 € pour 2018.

- **Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2016	1	Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph	2168-321	1 100 000,00	2016	434 000,00
					2017	434 000,00
					2018	232 000,00
					Total	1 100 000,00

Ainsi le montant de l'Autorisation de Programme est de 1 100 000 €, et les Crédits de Paiement s'élèvent à 434 000 € en 2017 et 232 000 € en 2018.

Pour des raisons de souplesse dans la gestion des AP/CP en fin d'année, les Crédits de Paiement non consommés d'une année seront reportés systématiquement sur l'année suivante.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2311-9,

**Vu** la note explicative de synthèse n°2,

**Considérant** qu'il convient de procéder, par délibération de l'assemblée, à la révision des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement liés aux opérations d'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

**Présents : 28**

**Pour : 34**

**Représentés : 6**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** REVISE les Autorisations de Programme / Crédits de paiement (APCP) ouverts sur les exercices précédents comme suit :

• **Crèche de Vincenzo**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 009	1	Crèche de Vincenzo	23-2313-CRECHMINDO-0021	2 605 405,30	2010	1 055,89
					2011	44 192,05
					2012	1 041,60
					2013	479 749,27
					2014	364 320,60
					2015	364 045,59
					2016	15 262,30
					2017	1 335 738,00
					<b>Total</b>	<b>2 605 405,30</b>

Ainsi, le montant de l'Autorisation de programme est de 2 605 405,30 € et les Crédits de Paiement s'élèvent à 1 335 738 € pour l'exercice 2017.

• **Construction d'une médiathèque**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2 011	1	Construction d'une médiathèque	23-2313-11MEDIAT-321-0021	8 695 741,90	2011	23 159,50
					2012	393 147,47
					2013	244 486,23
					2014	152 722,90
					2015	1 727 461,77
					2016	2 718 911,35
					2017	3 435 852,68
					<b>Total</b>	<b>8 695 741,90</b>

Ainsi, le montant de l'Autorisation de Programme est de 8 695 741,90 € et les Crédits de Paiement s'élèvent à 3 435 852,68 € en 2017.

• **Etudes d'endiguement de la rivière des Remparts**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2012	1	Etudes d'endiguement de la rivière des remparts	2315-114-0020	1 694 700,00	2013	115 413,44
					2014	213 617,71
					2015	343 199,75
					2016	291 586,39
					2017	305 000,00
					2018	425 882,71
					Total	1 694 700,00

Ainsi, le montant de l'Autorisation de Programme est de 1 694 700 € et les Crédits de Paiement s'élèvent à 305 000 € pour l'exercice 2017 et à 425 882,71 € pour 2018.

• **Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph**

Autorisation de programme de décision						
Millé	N°	Désignation	Imputation	Montant voté	Exercice	Ventilation prévisionnel des crédits de paiement
2016	1	Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint-Joseph	2168-321	1 100 000,00	2016	434 000,00
					2017	434 000,00
					2018	232 000,00
					Total	1 100 000,00

Ainsi le montant de l'Autorisation de Programme est de 1 100 000 €, et les Crédits de Paiement s'élèvent à 434 000 € en 2017 et 232 000 € en 2018.

Pour des raisons de souplesse dans la gestion des AP/CP en fin d'année, les Crédits de Paiement non consommés d'une année seront reportés systématiquement sur l'année suivante.

**Article 2.-** **AUTORISE** le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

09 JAN. 2017

Pour extrait certifié conforme,  
 L'adjoint délégué  
 Christian LANDRY

